



Règlement intérieur du Club Ecureuil 2011/2012

Inscription

Cette garderie s'adresse à tous les enfants scolarisés à l'école de Cernay les Reims. Les parents doivent impérativement inscrire leur enfant à la date des inscriptions prévue, qui leur a été communiquée par courrier. Lors de l'inscription, les parents remplissent une fiche de renseignements et s'engagent à prendre connaissance du nouveau règlement intérieur. L'inscription à la cantine et/ou la garderie est annuelle. Elle doit être renouvelée chaque année. **Si l'enfant n'est pas inscrit ou réinscrit, il ne pourra pas être accepté à la cantine, à la garderie ou à l'aide aux devoirs. Les inscriptions et le règlement doivent obligatoirement se faire auprès de Line Prévost.**

Horaires et contact Line Prévost tél : 03 26 02 67 97

de 7h30 à 9h00 pour la garderie du matin

de 11h50 à 13 h 15 pour la cantine et de 13h15 à 14h00 pour la garderie du midi

de 17h00 à 18h30 pour la garderie du soir ou l'aide aux devoirs (proposée aux élèves dès le CE2). Le goûter est à la charge des parents.

Planification de la présence des enfants

Tous les enfants doivent être inscrits à la cantine et à la garderie au préalable.

Afin d'avoir une gestion optimale du club écureuil et d'assurer l'accueil d'un maximum d'enfants, il est demandé aux parents de remplir, en complément de l'inscription un bon de présence (un par enfant).

Deux possibilités sont offertes : (cocher la case correspondante)

- Bon de présence annuel** à ne remplir qu'une fois pour l'année scolaire : l'enfant est systématiquement présent à la cantine et/ou la garderie tous les jours de la semaine ou toujours les mêmes jours qui auront été cochés (ex : tous les lundis et jeudis). La facturation mensuelle s'effectuera sur la base du bon annuel. **Un nouveau bon est à refaire en cas de changement en cours d'année**
- Bon de présence hebdomadaire** à remplir dès lors que l'enfant ne fréquente pas régulièrement le club écureuil. Plus souple, il permet aux familles de planifier la présence de ou des enfants au club écureuil à la semaine. Le bon est à déposer à la boîte aux lettres mise à disposition ou à remettre à Line Prévost **le vendredi avant 9 h 00 pour la semaine suivante. Tout repas inscrit sera facturé. Un enfant non inscrit ne pourra pas être accepté à la cantine.**

Participation financière

Lors de la dernière Assemblée Générale, il a été décidé de baisser le prix du tarif de restauration à compter de la rentrée scolaire.

Tarif cantine : 5,50 € par repas (tarif dégressif 2eme enfant : 4,75 €, 3eme enfant : 4,15 €) incluant les heures de garde du midi.

Tarif garderie : forfait de 1,80 € pour chaque créneau de garderie du matin ou du soir, et de 3€ pour l'aide aux devoirs

Les chèques Cesu ne sont plus acceptés.

Aucun règlement ne se fera en espèce. Il devra s'effectuer impérativement par chèque à réception de la facture.

Conditions particulières

Tous les enfants seront remis aux parents ou à toute personne désignée par ces derniers sur la fiche de renseignements.

Un mineur ne pourra en aucun cas être désigné pour récupérer un enfant de maternelle.

Si un enfant n'a pas été récupéré à l'heure de fermeture ou arrive avant 7h30, **un prix de 5 € sera appliqué en supplément du coût de l'heure de garde.**

Aspect médical

Les enfants malades et avec de la fièvre pourront être refusés.

Aucun médicament ne peut être accepté et donné dans le cadre de la cantine ou de la garderie (le personnel n'est pas autorisé à administrer un médicament y compris de l'homéopathie).

Toute allergie et maladie devront être signalées ; un protocole spécial sera mis en place (PAI) avec la directrice de l'école et validé par le médecin scolaire. Les enfants souffrants d'allergie alimentaire pourront être acceptés avec l'accord du médecin et avec un repas spécialement adapté fourni par les parents ; ils prendront leurs repas avec leurs camarades.

Un enfant accidenté sera transporté à l'hôpital le plus proche ou toute autre structure adaptée si nécessaire.

Discipline et propreté

Au niveau de la propreté, **il est impératif que les enfants soient propres** et capables d'aller aux toilettes sans aide (3 accidents seront tolérés). Il est demandé aux enfants d'apporter une boîte de mouchoir par enfant pour l'année. Conscient que la vie en collectivité nécessite des efforts, le personnel intervient pour appliquer les règles de vie visant au respect des personnes et des biens afin que le repas et la garderie se déroulent dans de bonnes conditions. Les confiseries (sucettes, chewing-gum etc.) sont interdits, ainsi que les consoles de jeux et les cordes à sauter.

Fait en 2 exemplaires (1 ex dans les locaux du Club Ecureuil, 1 ex aux parents)

Nom et Prénom du responsable légal du ou des enfants

Date et signature